

Codification				Désignation des Produits	Droit d'importation	Unité de Quantité Normalisée	Unités Complémentaires
7			60	----- camions automobiles spécialement conçus pour le transport des produits à forte radio-activité	35	u	N
7			91	----- autres : ----- neufs	35	u	N
7		8704.23	99	----- usagés	35	u	N
						
						

Arrêté de la ministre de la santé n° 2419-10 du 3 ramadan 1431 (13 août 2010) complétant l'arrêté de la ministre de la santé n° 719-08 du 1^{er} rabii II 1429 (8 avril 2008) fixant la liste des hôpitaux relevant du ministère de la santé.

LA MINISTRE DE LA SANTE,

Vu l'arrêté de la ministre de la santé n° 719-08 du 1^{er} rabii II 1429 (8 avril 2008) fixant la liste des hôpitaux relevant du ministère de la santé, tel qu'il a été modifié et complété,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. -- Le tableau annexé à l'arrêté susvisé n° 719-08 du 1^{er} rabii II 1429 (8 avril 2008), est complété conformément au tableau joint au présent arrêté.

ART. 2. -- Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 3 ramadan 1431 (13 août 2010).

YASMINA BADDOU.

*

* *

Liste des hôpitaux relevant du ministère de la santé

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL, PREFECTORAL OU PROVINCIAL	LES HOPITAUX COMPOSANT LE CENTRE		
	Dénomination	Type de prestations	Ville/Zone
Centre hospitalier provincial de Boujdour.	-	-	-
Centre hospitalier régional de Marrakech-Tensift-Al Haouz.	- Hôpital de psychiatrie. - Centre régional de rééducation et d'appareillage orthopédique.	- Spécialisé en rééducation et appareillage orthopédique.	- Marrakech

(Le reste sans changement.)

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 5881 du 2 kaada 1431 (11 octobre 2010).